

Institut Africain de Gouvernance (IAG) Assemblée Générale Ordinaire 2024

RAPPORT SUR LA GOUVERNANCE DE L'IAG

Sommaire

1. Fonctionnement du Conseil d'Administration et de son Bureau
2. La Délégation Générale
3. Les Conventions réglementées
4. Les Cotisations

l'IAG a pour objet et pour ambition de promouvoir la Gouvernance d'entreprise et le leadership des dirigeants au service de la compétitivité des entreprises et des économies africaines.

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, le Conseil d'Administration et ses organes de gestion ont globalement fonctionné normalement durant l'exercice 2023.

1. Fonctionnement du Conseil d'administration et de son Bureau

1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

1.1.1 Organisation du Conseil

Désignation	Effectif	Normes	Statut
Nombre de membres	10	Maximum : 15	Conforme
Hommes / Femmes	6/4	40% minimum par genre	Conforme
Administrateurs de plus de 75 ans	1	1/3 au maximum	Conforme
Administrateurs en activité	8	2/3 au minimum	Conforme

L'organisation du Conseil est conforme et parfaite à la date du 31 Décembre 2023. Sa composition est équilibrée et respecte le genre, puisque 40 % des administrateurs sont des femmes.

1.1.2 La tenue des réunions du Conseil d'Administration

Désignation	Nombre	Dispositions statutaires	Observations
Nombre de réunions	4	4	Conforme
Taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil	25 février : 75% 29 avril : 73% 09 sept : 70% 25 nov. : 70%	100 %	A améliorer (72% en moyenne)
Assemblée Générale Mixte	1	Avant le 30 juin	Réunie le 27 mai 2023

Le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale Ordinaire ont régulièrement tenu leurs réunions. En prélude à ces réunions, le Bureau du Conseil s'est réuni régulièrement pour préparer et organiser les rencontres sur la base de l'ordre du jour et des rapports rattachés. Dans la gestion des activités de l'IAG, le Bureau du conseil est amené à prendre des décisions en présentiel et par consultation à domicile pour les faire approuver par le Conseil d'Administration.

Pour la tenue des sessions du Conseil, il est observé durant l'année 2023 une participation moyenne de 72% des Administrateurs aux réunions. Au dernier Conseil de l'année, 07 sur 10 Administrateurs étaient présents.

Au regard de la raison d'exister et de l'ambition à promouvoir la Gouvernance, le Conseil d'Administration doit être un outil solide et motivant pour porter haut et fort la parole de l'association.

Ces scores doivent être revus significativement et qualitativement à la hausse.

1.1.3 Les Administrateurs

L'exercice 2023 a connu le départ de 2 Administrateurs, à savoir :

- **Myriam ADOTEVI (Mme)**
- **Anzatta DEKI (Mme)**

Et la cooptation d'un nouvel Administrateur, en a la personne de Mme **Josiane TCHOUNGUI** qui achèvera ainsi le mandat de Mme **Anzatta DEKI**.

Il est à noter que le mandat de tous les Administrateurs expire à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. Et il y a lieu de solliciter le renouvellement de leur mandat à l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'IAG.

1.1.4 Participations des Administrateurs aux réunions du Conseil

Comme annoncé plus haut, la participation des Administrateurs est au-dessus de la moyenne et des mesures de correction (leadership, sensibilisation, ...) seront nécessaires à prendre pour rehausser le prestige du Conseil.

Nr	Noms	Nombre d'absences	Taux de participation	Dispositions statutaires	Observations
1	Justin BARO	1	75%	100%	Absent à la réunion d'Avril
2	Victor EHE	1	75%	100%	Absent à la réunion de novembre 2023
3	Mariame HIEN-ZERBO (Mme)	0	100%	100%	
4	Moumounou GNANKAMBARY	4	0%	100%	Aucune participation en 2023
5	Abou KABASSI	1	75%	100%	Absent à la réunion de septembre 2023
6	Kouamé KOUASSI	1	75%	100%	Absent à la réunion de novembre 2023
7	Binta N'DOYE (Mme)	0	100%	100%	
8	Josiane TCHOUNGUI (Mme)	0	100%	100%	1 ^{ère} participation au CA après cooptation
9	Céline Amouda SAIZONOU (Mme)	0	100%	100%	
10	Fogan SOSSAH	0	100%	100%	
	Conseil	8	80%	100%	

1.1.5 Dispositions statutaires relatives à l'assiduité

Les dispositions statutaires limitent à deux, le nombre des absences dans l'année, ou à deux absences consécutives d'une année à l'autre. Au regard de cette disposition le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur le cas de l'Administrateur GNANKAMBARY, absent à toutes les réunions du Conseil de l'année 2023, pour des raisons de santé.

Les Administrateurs ont été assidus à 80% aux réunions du conseil. Des efforts sont à faire de leur part pour améliorer leur présence.

1.2 Fonctionnement du Bureau du Conseil

1.2.1 Composition du Bureau

Le Bureau est composé de 5 Administrateurs, y compris le Président du Conseil d'Administration qui en assure la présidence. Son effectif n'a pas changé. Mme ADOTEVI, Administrateur démissionnaire fut remplacée par Mme TCHOUNGUI au sein du bureau

1.2.2 Tenue des réunions du Bureau

Le Bureau s'est réuni tout au long de l'année 2023 conformément à son calendrier de travail. Il a étudié et a donné son avis sur divers sujets d'importance à soumettre à la ratification du Conseil d'Administration. Aussi et conformément à ses prérogatives, le Bureau fait également le suivi des recommandations du Conseil d'Administration, puis apprécie la gestion de la Délégation Générale. Le Bureau peut tenir des séances de réunion extraordinaires sur des questions spécifiques si la situation l'exige.

Le taux de participation aux réunions du bureau est de l'ordre de 90%. Nous espérons que ce taux sera nettement meilleur au cours des sessions à venir.

2. La Délégation Générale

La Délégation Générale est l'organe de gestion de l'Association. Elle rend compte au Bureau du Conseil. Elle est dirigée par le Délégué Général, en collaboration avec le Trésorier et le Secrétaire Général. Le Délégué Général supervise également les organes d'animation de l'association tels que les commissions, et les responsables pays.

2.1 Le Délégué Général

Le Délégué Général est chargé de l'animation et de la coordination des activités et des structures de l'association, et du suivi des décisions des sessions d'Assemblée Générale, et des Conseils d'Administration.

Il a exercé ses fonctions en s'efforçant de mettre en œuvre les décisions et les orientations données par le Conseil d'Administration. Il a participé à toutes les réunions du Bureau du Conseil et à celles du Conseil d'Administration. Il est aussi membre des Commissions Admission, et Développement de l'effectif et expansion géographique. Il assure par ailleurs, la parution régulière de notre Newsletter. Il veille à l'exécution du programme de formation en s'assurant de la qualité des intervenants et de la mise à disposition des membres des supports pédagogiques. Son engagement vis-à-vis de l'IAG reste fort et sa collaboration est d'importance ultime avec toutes les entités de l'IAG qui devront faire l'objet d'un suivi plus rapproché voire plus incisif.

La fonction du Délégué Général est désormais sanctionnée par une fiche d'évaluation qui permet d'apprécier les réalisations de ce dernier.

Le mandat du Délégué Général a été renouvelé par le Conseil du 25 Février 2023 pour une période de 2 ans.

2.2 Le Secrétaire Général

Support administratif de l'IAG, le Secrétaire Général a participé à toutes les réunions de l'Assemblée Général, du Conseil d'Administration, et du Bureau du Conseil. Il a dressé tous les procès-verbaux approuvés par les Administrateurs. Il assure aux côtés du Délégué Général et du Trésorier le suivi des décisions et des recommandations de l'Assemblée et du Conseil.

Il est membre statutaire de la Commissions d'Admission dont il assure la présidence. Il est membre simple de la Commission Juridique, de la Commission du Développement de l'Effectif et de l'Expansion Géographique.

En cours d'année 2023, le Secrétaire Général a introduit sa démission, et M. Honoré SESSINO assure son intérim depuis le mois de février 2024.

2.3 Les Commissions

2.3.1 La Commission Formation :

Présidée par Monsieur Victor EHE, elle a réalisé l'entièreté du son programme de formations prévu pour l'année 2023.

Cependant on déplore la faible participation des membres de l'IAG aux formations. Sur recommandation du Conseil, le Délégué Général a adressé une note à tous les membres pour les sensibiliser sur leur participation aux formations qui développeront davantage leur leadership dans le management des entreprises. C'est ici le lieu d'exhorter tous les membres de l'IAG à être assidu, et actif aux séances de Webinar qui est un véritable levier dans le renforcement de leurs capacités.

2.3.2 La Commissions d'Admission :

Elle est mise en place en mai 2022. Et elle a fonctionné régulièrement jusqu'en novembre 2023. Après la démission de son président, Monsieur Imencio MORENO – Secrétaire Général, elle a connu une inactivité jusqu'à présent.

La Commission sera relancée les jours à venir par le nouveau Secrétaire Général, Monsieur Honoré SESSINOU

2.3.3 La Commission Juridique :

Depuis sa création, elle s'est investie dans ses missions en présentant leurs plans d'actions annuels et en se réunissant régulièrement sur les activités et actions à mener sanctionnées par des procès-verbaux de réunions régulièrement établis. Elle a en charge la rédaction du cahier relatif à la responsabilité civile et pénale de l'Administrateur.

2.3.4 La Commission du Développement de l'Effectif et de l'Expansion Géographique

Les activités de cette Commission peinent à démarrer. Une réflexion doit être engagée pour cerner les causes de cette inaction. Le Délégué Général est en discussion avec le Président de cette Commission pour une action de redynamisation.

2.4 Les Responsables Pays

En dépit de la mise à disposition de la Charte des Responsables Pays, il demeure le point faible de la Gouvernance de l'IAG malgré quelques actions toutefois mitigées (Bénin, Burkina et Togo), dans le déploiement et l'enrôlement de nouveaux membres, la définition des activités et des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Le Bureau du Conseil devra envisager de porter une réflexion sur les axes stratégiques à mettre en œuvre par des plans d'actions ciblés pour dynamiser les pays en vue de porter les ambitions et le leadership de la gouvernance d'entreprise.

Dans la foulée, le Délégué Général devra proposer des Fiches d'évaluation pour le Secrétaire Général, et les Responsables pays pour mieux cerner leurs missions et responsabilités.

3. Conventions règlementées

Aucune convention règlementée n'a été conclue entre les dirigeants et l'association au cours de l'année 2023.

4. Les cotisations

Au 31 Décembre 2023, le rapport financier du Trésorier indique que 31 membres sont en retard de leur cotisation annuelle pour un montant de CFA10 200 000.

a) Au niveau des membres des organes de gestion la situation des cotisations se présente comme suit :

	Organes	Effectif	2022	2023	2024	Observations
1	Administrateur	10	10	9	3	1 seul en retard pour 2023 7 en retard pour 2024
2	Bureau du Conseil	5	5	5	3	2 sont en retard pour 2024
3	Délégation Générale	3	3	3	2	1 seul en retard pour 2024
4	Responsables Pays	8	8	7	1	1 en retard pour 2023 6 en retard pour 2024
5	Responsables Commission	4	4	1	0	3 en retard pour 2023 Tous en retard pour 2024

Un effort pour les cotisations est attendus des membres des organes de gestion qui doivent donner le bel exemple en affichant un score de 100% pour tout exercice confondu.

b) Au niveau des membres

QUII		2022			2023			2024		
Membres		Effectif	ont payé	En retard	Effectif	ont payé	En retard	Effectif	ont payé	En retard
1	Membres fondateurs	43	22	21	43	19	24	26	5	21
2	Membres ordinaires	27	19	8	39	10	29	39	1	38
total		70	41	29	82	29	53	65	6	59

Le taux de recouvrement est en baisse d'une année à une autre :

- 2022 : 59%
- 2023 : 35%
- 2024 : 09%

Pour y remédier, le Conseil d'Administration en sa session du 25 février 2024 a pris la résolution d'engager désormais des actions assainissement de l'effectif de l'Association. Ainsi l'attention doit être portée sur la qualité des membres à enrôler. Les candidats à retenir, seront ceux qui sont réellement en mesure de payer leur cotisation et de participer aux activités de l'association. La Commission Admission y veillera particulièrement.

Déjà, et conformément aux statuts et au règlement intérieur, une procédure de radiation de 18 membres a été engagée en application de cette recommandation. Ces radiations concernent des membres qui sont restés inactifs, et surtout ayant cumulé plus de 2 années d'arriérés de cotisations.

Nous espérons que désormais la question du recouvrement ne doit plus être un souci au niveau des organes de gestion de l'association si la mesure est strictement appliquée.

Telle est en substance l'état de la gouvernance de l'IAG que nous soumettons à votre attention, Mesdames et Messieurs les associés de l'IAG.